



DAUMERAY FLASH

Numéro 34- Novembre 2015



Cérémonie du centenaire 1914/1918

Daumeray

Samedi 14 novembre 2015

PROGRAMME :

10 H 00 : Regroupement des participants aux écoles (plantation de l'arbre de paix)

11 H 00 : Arrêt au cimetière (protocole de cérémonie du 11 novembre)

11 h 45 : Retour à la salle Rouget le Braconnier (exposition du travail de recherche fait par les enfants, discussion, échanges, verre de l'amitié)

Avec la participation des enfants des écoles, la chorale Dalmare Canti de Daumeray, la fanfare de Mozé sur Louet, les membres du conseil municipal.

14 H 00 : Intervention de Madame Clémentine VIDAL NAQUET (Docteur en Histoire, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) sur le thème "**Femmes durant la guerre 1914/1918**" (Salle théâtre Rouget le Braconnier)

Vendredi 13 novembre
Salle du théâtre à 20h30

Film : Sillons, sillages.

Paul Champart dans "Sillons, sillages", a porté son regard vers tout ce qui nourrit la démarche artistique, poétique, humaine de Gérard Pierron, la naissance des chansons ...

Par la beauté des images -la Loire, le port de St Nazaire, le village angevin des Rairies... par l'humanité qu'il dégage, celle qu'on lit dans les regards, qu'on entend dans les mots, qu'on découvre dans le travail des musiciens, ce film nous dévoile un artiste sincère, un homme libre, hors des modes et du showbiz qui dit et chante son amour d'une vie simple, proche de la nature et des hommes, Une vie généreuse, chaleureuse à contre courant de la façon dont va le monde.



Un film à ne pas manquer...

MAIRIE DE DAUMERAY, 25 rue de la Fraternité

Horaires d'ouverture : Mardi et jeudi de 14h à 17h, Vendredi de 14h à 18h, Mercredi et samedi de 9h à 12h

Tél : 02 41 33 03 72, Fax : 02 41 33 03 73

Email : mairie.daumeray@wanadoo.fr, Site : www.daumeray.mairie49.fr

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rappel : le compte-rendu détaillé de chaque conseil municipal (CM) est consultable en mairie.

1) Les sujets évoqués en conseil municipal du 9 juillet 2015

Indemnité de conseil versée au receveur municipal :

Il est décidé à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil à monsieur Denis TRILLOT, notre nouveau receveur municipal, à compter du 1er janvier 2015.

Modification de la régie de la salle des fêtes :

Au regard du montant des recettes 2014 (19 800,00 €), donc une moyenne de recettes mensuelles supérieure à 1 220,00 €, un cautionnement du régisseur est donc requis et doit être fixé à 300,00 €.

Tarifs périscolaires 2015-2016 :

Cantine :	- Enfants de Daumeray	: 2,70 € le repas
	- Enfants hors commune	: 3,25 € le repas
	- Adultes	: 5,20 € le repas
Garderie :	- Pour Quotient Familial < à 737	: 0,48 € la demi-heure
	- Pour Quotient Familial > ou = à 737	: 0,82 € la demi-heure
	- Dépassement après 18h30	: 6,00 € par enfant
TAP :	- Forfait : 10,00 € par enfant la période dès la 1ère présence	

Il est décidé de maintenir un écart de 55 centimes entre le repas des enfants de Daumeray et celui des hors commune. De plus, un montant minimal de 5,00 € par année scolaire sera facturé aux familles dont les fréquentations sont très occasionnelles.

Logiciel GALGEC :

Il est précisé aux élus qu'un logiciel a été présenté aux agents des services administratifs pour permettre la mise en place d'une solution de pointage informatique des trois services périscolaires (cantine, garderie et TAP). Ce logiciel GALGEC faciliterait la récupération de toutes les données nécessaires à la facturation et à la déclaration auprès de la CAF. Le coût pour la commune s'élèverait à 450,00 € pour l'adhésion annuelle et à 817,00 € TTC pour l'acquisition de matériel (3 douchettes et 2 tablettes). Accord à l'unanimité des élus pour l'adhésion et pour l'acquisition du matériel de pointage.

Accueil périscolaire :

Deux demandes ont été reçues pour avancer l'accueil périscolaire à 7h15 au lieu de 7h30.

Afin d'assurer la continuité du service public, une étude plus approfondie sur les coûts de personnel est demandée avec la possibilité de fixer un forfait pour ce quart d'heure supplémentaire. Report de la question à l'ordre du jour de septembre 2015.

Amortissement des subventions d'équipement versées :

Dans le cadre des subventions d'équipement versées et enregistrées aux comptes 2041 et 2042, il est proposé d'amortir :

- a) cinq ans, le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises non mentionnées au b et c.
- b) quinze ans, le financement des biens immobiliers ou des installations
- c) trente ans, le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Accord donné à l'unanimité.

Plan d'épandage des boues de la station de la Baumette :

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la désignation d'Angers Loire Métropole comme autorité organisatrice de l'enquête publique nécessaire à la révision complète du plan d'épandage des boues de la station de la Baumette.

2) Les sujets évoqués en conseil municipal du 10 septembre 2015

Bilan des rencontres avec les associations communales :

Mesdames CHERRÉ Christelle, Adjointe chargée de la commission « Communication, Sport, Loisirs, Tourisme et Culture », et PRIOU Stéphanie, conseillère déléguée à la vie associative font le bilan des rencontres faites de mars à mai 2015 avec les 22 associations communales. L'objectif était d'avoir une meilleure connaissance de ces partenaires avec in fine la mise en place de conventions. Sont également évoqués les différents souhaits émis par les associations. Leurs demandes seront étudiées par les commissions concernées et une réponse apportée. L'organisation d'une journée associative est évoquée, une réunion avec l'ensemble des associations permettra d'étudier la faisabilité. L'importance du rôle primordial d'une association dans la vie d'une commune est rappelée et des remerciements sont adressés aux deux élues pour la réalisation de leur travail.

Délibération fiscale 2016 :

Madame ATANI Béatrice, Adjointe chargée des Finances, rappelle aux élus le travail réalisé le 1er septembre dernier lors de la réunion de cette commission, au sujet des abattements de la taxe d'habitation. Depuis 2012, sont appliqués les taux suivants :

Abattement général de base (AGB)	: 10%
Abattement charge de famille (ACF) pour 1 et 2 personnes	: 19%
Abattement charge de famille (ACF) de 3 personnes et +	: 24%

Au vu des abattements appliqués dans d'autres communes et dans le souci de conserver une certaine attractivité fiscale de la commune, il est proposé de modifier les abattements pour 2016 comme suit :

Baisse de l'AGB	de 10% à 0%
Baisse de l'ACF 1 et 2	de 19% à 15%
Baisse de l'ACF 3 et +	de 24% à 20%

Les conseillers municipaux passent au vote et acceptent à l'unanimité cette proposition.

Règlement intérieur :

Les élus sont informés qu'un règlement intérieur a été réalisé et soumis au Comité Technique du Centre de Gestion, qui a émis un avis favorable, sous réserve de reformuler trois points. Les modifications ont été apportées en collaboration avec monsieur REDOIS Laurent, conseiller délégué au personnel communal. Après lecture, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Il entrera en vigueur le vendredi 11 septembre 2015.

Demande de subvention pour une classe découverte :

Madame Véronique FREULON, conseillère déléguée aux affaires scolaires, évoque la demande faite par le groupe scolaire Maurice Ludard pour une demande de subvention de 3 000,00 € nécessaire au financement d'une « classe découverte » organisée sur 3 jours en octobre à Mûrs-Erigné. L'accord est donné à l'unanimité pour le versement de cette subvention.

Accueil périscolaire :

Le dossier relatif à l'ouverture de la garderie un quart d'heure plus tôt le matin est représenté aux élus avec une analyse financière réalisée sur les charges de personnel. Pour couvrir le surcoût induit de 2,46 €, il est proposé d'appliquer pour ce quart d'heure, le tarif d'une demi-heure. Aussi, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ouverture de la garderie à 7h15 au lieu de 7h30 et pour fixer le tarif de ce quart d'heure supplémentaire à 0,48 € pour un QF inférieur à 737 € et à 0,82 € pour un QF supérieur ou égal à 737 €. Ce nouveau service sera mis en place le lundi 21 septembre 2015.

Questions diverses :

Réforme territoriale : Le document préparé par monsieur Guy BOUDAUD, DGS de la communauté de communes Loir et Sarthe, a été remis aux élus. Ce document relate la fusion de trois communautés de communes. De nombreuses réunions de travail sont encore à prévoir sur ce dossier.

AGENDA

Novembre

Vente de brioches pour le Téléthon à la boulangerie du 4 au 13 novembre

13 : Film Sillons Sillages (Théâtre)

14 : Cérémonie du 11 Novembre

19 : Repas CCAS

27 : Concert Chorale Téléthon

29 : Marché de l'Avent à Saint Germain

Décembre

3 : Téléthon - Relax et yoga du rire

4 : Loto alimentaire du Téléthon

4 : Marché de Noël (APEL)

5 : Téléthon

8 : Bal "Bon Accueil"

11 : Repas Noël "Bon Accueil"

13 : Tir à l'arc (Championnat jeunes)

16 : Repas CCAS

19 : Repas Noël "Amitiés Loisirs"



Du 23 janvier au 5 mars

Théâtre d'hiver

Réservation au 02 43 92 60 49

	Samedis	Dimanches
Janvier 2016	23 à 14h30 30 à 20h	24 à 14h30 31 à 14h30
Février 2016	6 à 14h30 13 à 14h30 et la soirée rimiaux à 20h 20 à 14h30 27 à 20h	7 à 14h30 14 à 14h30 21 à 14h30 28 à 14h30
Mars 2016	5 à 14h30	Vendredi 4 mars à 20h00

Inscriptions pour la distribution alimentaire aux Restos du coeur

le lundi 23 et le mardi 24 novembre
de 10h à 12h et de 14h à 16h30
rue Denis PAPIN à DURTAL

Après ces dates, inscriptions sur rendez-vous



(Pensez à prendre tous vos documents)

Contact et renseignements
au 02 41 76 08 30



Anjoubus Transport à la demande (TAD), vers les gares ferroviaires de Tiercé et d'Etriché

Depuis le **5 janvier 2015**, le service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre en gare de Tiercé ou d'Etriché, du lundi au vendredi entre 7h et 19h pour seulement 2,50 euros le trajet à l'unité (tarifs encore plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements).

Un arrêt est mis en place, rue des Ecoles à l'abri bus

Pour les personnes à mobilité réduite, le TAD effectue une prise en charge à domicile.

Service proposé à tous, hors déplacements scolaires.

Renseignements et réservations : Anjoubus services, du lundi au vendredi de 8H45 h à 12h30 et de 13h30 à 16h au 02 41 814 814.

Plus d'informations sur le site de la mairie :

www.daumeray.mairie49.fr



Du nouveau au salon Apparence !

L'équipe du salon de coiffure Apparence s'est agrandie en accueillant Carine CHAMPION qui aura le plaisir de faire profiter l'actuelle clientèle de ses 10 années d'expérience. Stéphanie, qui a ouvert un nouveau salon à Soucelles sera présente à Daumeray tous les lundis matins. Pour rappel, le salon est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 19h et les samedis de façon continue de 8h à 16h.

Inscriptions listes électorales

RAPPEL

Les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire en mairie

avant le 31 décembre.

